

Point 4 : Résultats 2020

a) Approbation du Compte de Gestion

Madame le Maire présente le compte de gestion de Monsieur le Receveur Municipal. Elle souligne que le budget CCAS a été supprimé par délibération 20_50 en conseil municipal du 14 décembre 2020. **Par délibération 21_10**, le compte de gestion est VALIDE par le conseil municipal à l'unanimité.

b) Approbation du Compte Administratif

Mme le Maire quitte la salle. Mme Isabelle MONTET, 1^{ère} adjointe, préside au vote. Elle rappelle les chiffres de l'exécution budgétaire 2020

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET				II	
VUE D'ENSEMBLE				A1	
EXECUTION DU BUDGET					
		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	489 816,38	G	618 863,35
	Section d'investissement	B	1 246 210,96	H	1 314 580,75
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	54 866,76 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00 (si déficit)	J	74 398,90 (si excédent)
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	1 736 027,34	= G+H+I+J	2 062 709,76

Le détail des chiffres est consultable en Mairie. Le conseil VOTE à la majorité **par délibération 21_11 par sections** comme suit :

Nombre de voix : FONCTIONNEMENT			INVESTISSEMENT			ENSEMBLE DES SECTIONS		
Pour :	Contre :	Abstention(s) :	Pour :	Contre :	Abstention(s) :	Pour :	Contre :	Abstention(s) :
15	0	15	15	0	0	15	0	0

c) Affectation du résultat :

Toujours sous la présidence de la 1^{ère} adjointe, il est présenté l'affectation de résultat suivant : A cette reprise de résultat, il a été décidé de reprendre les restes à réaliser en investissement clôturés au 31 décembre 2020 validé par le comptable public :

LIBELLE DU COMPTE	N° du compte	CHAP. ART.	Opération	Vote BP 2020	Réalisé	Reste à réaliser
DEPENSES						
Travaux - Groupe scolaire	238	23	15	1 851 969,00 €	750 000,00 €	1 101 969,00 €
Travaux éclairage public SDE 07	2041582	204		15 000,00 €	12 704,95 €	2 295,05 €
			Montant	TOTAL		1 104 264,05 €
RECETTES						
Vente de l'ancienne école	00024	00024		200 000,00 €	- €	200 000,00 €
Subvention état & établ. Nationaux	1321	13		345 000,00 €	150 000,00 €	195 000,00 €
Subvention régions	1322	13		385 650,41 €	7 245,00 €	378 405,41 €
Subvention départements	1323	13		210 000,00 €	92 600,00 €	117 400,00 €
			Montant	TOTAL		890 805,41 €

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE DES SECTIONS	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés 2019 BP + CCAS	770,92 €	54 866,76 €		74 398,90 €		129 265,66 €
Opérations de l'exercice	489 816,38 €	618 863,35 €	1 246 210,96 €	1 314 580,75 €	1 736 027,34 €	1 933 444,10 €
Opérations de l'exercice CCAS	1 700,00 €	250,00 €				
Totaux	492 287,30 €	673 980,11 €	1 246 210,96 €	1 388 979,65 €	1 736 027,34 €	2 062 709,76 €
Résultat de clôture	- €	181 692,81 €	- €	142 768,69 €	- €	326 682,42 €

Par délibération 21_12, le conseil APPROUVE à l'unanimité cette affectation de résultat.

Besoin de financement de la section d'invest
Excédent de financement de la section d'invest

- €	(1)
142 768,69 €	(2)

Restes à réaliser

1 104 264,05 €	890 805,41 €
----------------	--------------

Besoin de financement au titre des R.A.R.
Excédent de financement au titre des R.A.R.

- 213 458,64 €	(5)=(3)-(4)
- €	(6)=(4)-(3)

Besoin de financement au titre des op diverses
Excédent de financement au titre des op diverses

- €	(7) rep/prov, cautions à reverser, etc...
- €	(8) cautions personnelles, provisions nouvelles, etc...

Besoin de financement global
Excédent de financement global

- 70 689,95 €	=(1)-(2)+(5)-(6)+(7)-(8)
- €	=(2)-(1)+(6)-(5)+(8)-(7)

2° : Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de :
et décide de reprendre la somme de
et décide de reprendre la somme de

- 70 689,95 €	au compte 1068 (section d'investissement)
111 002,45 €	au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)
142 768,69 €	au compte 001 (excédent d'investissement reporté)

3° : Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

4° : Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

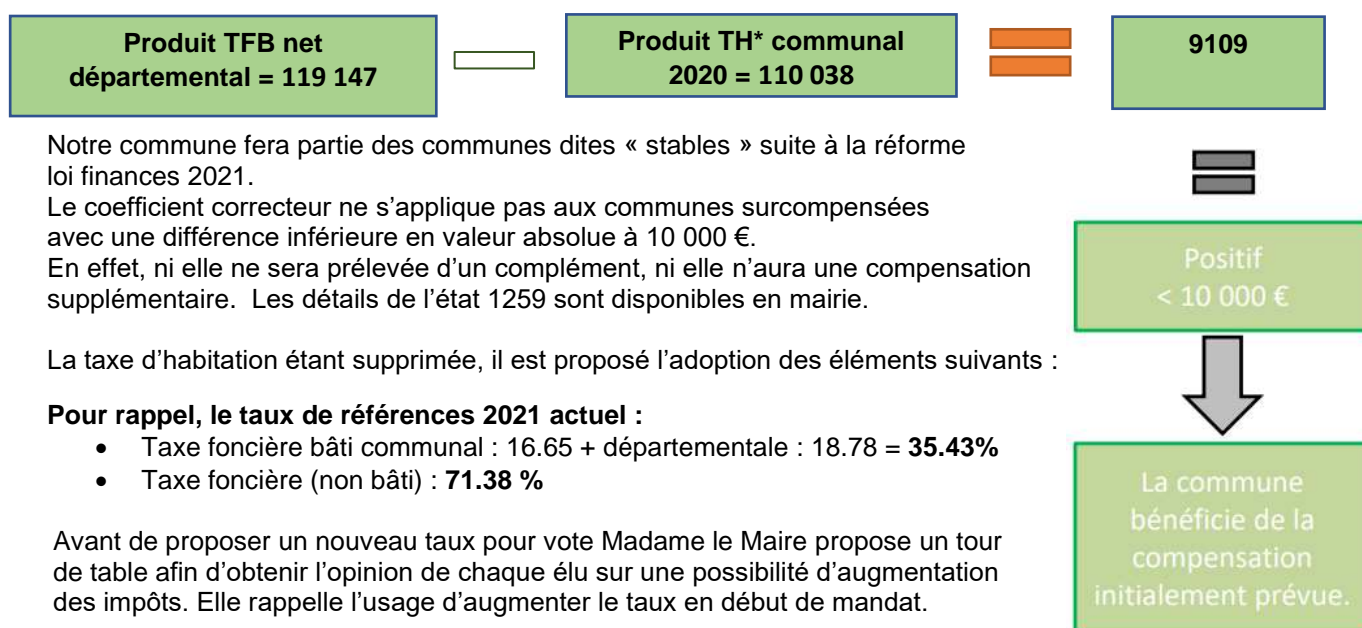
Point 5 : Taux d'imposition 2021

A partir de l'année 2021, les communes ne percevront plus la taxe d'habitation, mais ce sera l'état qui l'encaissera. Pour l'instant 80 % des ménages ne la payent plus et les 20 % restant bénéficieront d'une dégressivité jusqu'à sa suppression définitive en 2023.

Le projet de loi 2021 prévoit de la remplacer par la taxe sur le foncier bâti (TFBP) du département qui lui, se verrait octroyer une fraction de la TVA de l'état. Le coefficient correcteur est un nouveau mécanisme qui vise à garantir la compensation à l'euro près des collectivités (communes) et neutraliser les phénomènes de surcompensation ou de sous compensation. Ce coefficient se calcule sur les ressources des produits de la taxe foncière du département et de notre commune sur 2020. Si > 0 et > 1 : commune sous-compensée ou si < 0 et < 1 : commune surcompensée.

a) Détermination du produit de la taxe communal

Différence entre les ressources à compenser et celles transférées du département :



Notre commune fera partie des communes dites « stables » suite à la réforme loi finances 2021.

Le coefficient correcteur ne s'applique pas aux communes surcompensées avec une différence inférieure en valeur absolue à 10 000 €.

En effet, ni elle ne sera prélevée d'un complément, ni elle n'aura une compensation supplémentaire. Les détails de l'état 1259 sont disponibles en mairie.

La taxe d'habitation étant supprimée, il est proposé l'adoption des éléments suivants :

Pour rappel, le taux de références 2021 actuel :

- Taxe foncière bâti communal : 16.65 + départementale : 18.78 = **35.43%**
- Taxe foncière (non bâti) : **71.38 %**

Avant de proposer un nouveau taux pour vote Madame le Maire propose un tour de table afin d'obtenir l'opinion de chaque élu sur une possibilité d'augmentation des impôts. Elle rappelle l'usage d'augmenter le taux en début de mandat.

b) Tour de table :

Mme Marielle GARNIER, adjointe environnement ; M. Michel DREVET, adjoint au budget ; Mme Anne-Laure FOUREL ; Mr Jérémy ROUCAYROL et Mr Jonathan SARRAZIN sont « **pour** » une petite hausse dans l'optique de pouvoir assumer des petits projets.

Mr D. DIETRICH, adjoint à l'urbanisme est « **contre** ». Il souhaite avoir plus de recul et propose de reporter une éventuelle augmentation à l'année prochaine afin d'évaluer les résultats de cette première année de mandat ainsi que les réels besoins pour la commune.

Mr E. MORAND est « **contre** » car les résultats de l'année 2020 sont satisfaisants mais voudrait une augmentation plus conséquente de 2-3 points.

Mr S. GALAN est « **contre** » ce ne sera pas la seule taxe à augmenter en 2020 sur Rhône Crussol, pour rappel, il va y avoir une augmentation également sur la taxe d'ordures ménagères. Il nous manque aussi une visibilité sur les dépenses réelles de l'école.

Mr D. LOUISA est « **contre** » demande les orientations de fonctionnement concernant l'école, la voirie et tout ce qui concerne l'entretien du village. Il serait dommage de se rendre compte que ce taux ne soit pas suffisant et que finalement il y ait à nouveau une augmentation.

Mr M. CRESPIEN est « **contre** », il rejoint l'opinion de Mr D. DIETRICH sur l'attente d'une année de mandat.

Mr Q. POMMARET est « **contre** », il y a beaucoup trop de « peut-être » mais pas assez de certitude.

Mr F. MICHELAS est « **pour** », il suit l'opinion du Maire.

Mme D. DESPESSE est « **contre** ».

Mme I. MONTET est « **pour** » afin de libérer du budget pour d'autres projets que l'école. Pour la petite-enfance, il y aura peut-être le besoin de recruter quelqu'un en supplément à la Tribu. Elle serait pour augmenter de 3 points.

Mme le Maire est « **pour** », elle rappelle que des projets ont dû être étudiés avec prudence en raison de l'investissement du nouveau groupe scolaire. Elle a reçu des propositions comme par exemple Maeva coiffure qui souhaite des locaux plus grands pour s'installer avec une esthéticienne, mais aussi d'autres idées comme la création d'un espace de coworking ou l'installation d'un médecin à Saint Romain de Lerps.

c) Passage au vote

Nouveaux taux proposés par la commission finances :

- Taxe foncière bâti communal : 17.65 + départementale : 18.78 = **36.43 %**

Le conseil municipal vote à 9 voix « **pour** » et 6 voix « **contre** ».

- Taxe foncière (non bâti) : **72.38 %**

Le conseil municipal vote à 13 voix « pour », 1 « contre » de Mr S. GALAN et 1 « abstention » de Mr D. LOUISA.

Le conseil municipal APPROUVE à la majorité par **délibération 21_13** le montant de ces nouvelles taxes.

1 point d'impôt Taxe Foncière Bâti = 6 443 1 point d'impôt Taxe Foncière Non Bâti = 212 * TH communale = Taxe d'habitation perdu par la commune

Point 6 : BUDGET PRINCIPAL 2021

Madame le Maire revient dans la salle et reprend la présidence pour le vote du budget primitif.

Nous présentons un budget contenu et maîtrisé malgré notre arrivée en juillet 2020. Nous avons souhaité consacrer beaucoup de temps à la présentation de ce 1^{er} budget. Madame le Maire en remercie le secrétariat et la commission des élus aux finances. Nous sommes satisfaits de pouvoir dégager des excédents sur les deux sections permettant de voir 2021 plus sereinement et terminer les projets engagés. En 2021, nous nous concentrons sur le démarrage du groupe scolaire avec une nouvelle cantine en autogestion et une nouvelle organisation de la petite-enfance. Nous sommes également fiers de pouvoir accompagner le projet de la MAM. Notre dynamisme pour 2021 est de vouloir conserver au patrimoine communal l'ancienne école pour laquelle chacun de nous a des projets vertueux.

Il faudra également prendre en compte les facteurs de l'augmentation de la population en demande de services publics notamment pour les services de la petite-enfance, de l'urbanisme, de la voirie, etc... L'année 2021 sera le début de la préparation du Saint Romain de Lerps de demain.

Madame le Maire rappelle les grands principes budgétaires : unité, universalité, antériorité, spécialité (vote par chapitre) et annualité. Dans un premier temps, elle propose de voter les subventions aux associations qui seront inscrits au BP 2021 dans section fonctionnement.

a) Vote des subventions 2021

Il a été proposé en 2021 de reprendre les mêmes montants votés qu'en 2020. A noter cette année nous ouvrons des crédits pour une subvention de projets spécifiques aux associations, sous réserve de présentation d'un projet et celui-ci sera proposé en conseil municipal.

Compte	Libellé	2020	2021
D657402	Subvention Air et Tourisme	150,00	150,00
D657401	Subvention APEL	500,00	500,00
D657405	Subvention Sou des Ecoles	500,00	500,00
D657407	Subventions ASP	200,00	200,00
D657414	Subvention Gym Volontaire du Pic	200,00	200,00
D657417	Subvention Relais Alimentaire	100,00	100,00
D657420	Subvention Foyer des Jeunes	150,00	150,00
D657421	Subvention Anciens Combattants	100,00	100,00
D657423	Subvention Boule du Pic	300,00	300,00
D6574	Subvention d'aide à projet		500,00
	Total en euros	2200,00	2700,00

Un débat entre les élus a eu lieu sur la nécessité avec cette année covid-19 d'allouer ou de ne pas allouer cette subvention habituelle. Il a été finalement décidé de la verser tout en proposant pour 2022, un échange avec celles-ci pour savoir leur besoin réel.

Le conseil municipal VOTE à l'unanimité le versement de subventions aux associations **par délibération 21_14**.

Par la suite, elle propose au conseil municipal le budget suivant en rappelant les évolutions par sections (veuillez noter cette année l'utilisation des dépenses imprévues correspondant à 7.5% des dépenses réelles de fonctionnement et d'investissement). Les dépenses imprévues correspondent à 7.5% du total des dépenses réelles, elles permettent un ajustement flexible des dépenses par décision du Maire et qui permet de garder une marge de manœuvre.

b) Section de fonctionnement :

L'annulation de la DSP qui était initialement sur le compte 73911 au chapitre 014 passe au compte 611 qui est au chapitre 011. Ce qui explique l'augmentation des « Charges à caractère Général ».

Le budget primitif 2021 est proposé comme suit :

Mr E. MORAND signale dès le début du vote qu'il ne remettra pas en cause ce budget mais il s'abstiendra. En effet, il souligne qu'il n'a pas eu le temps de l'étudier, la notice d'information a été envoyé aux élus la veille du conseil municipal.

Chapitre	Libellé	BP 2020	CA 2020	% 2020	BP2021
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT					
011	Charges à caractère général	182 513.62	156 205.91	16.84	292 950.00
012	Charges de personnel	155 960.00	152 692.41	- 2.14	154 590.00
014	Atténuation de produits	89 196.00	85 031.00	- 4.90	3 000.00
65	Charges gestion courantes	69 807.38	69 508.08	- 0.43	63 085.00
66	Charges financières	27 987.00	17 963.60	- 55.80	20 274.00
67	Charges exceptionnelles	2 000.00	1 280.00	-	0.00
022	Dépenses imprévues	0.00	0.00	-	40 042.23
023	Virement section investissement	148 421.59	0.00	-	239 883.65
042	Opérations d'ordre	7 578.00	7 135.38	-	4 350.00
TOTAL GENERAL		683 463.59	489 816.38	- 28.33	818 175.08

Recettes en hausse avec une reprise d'un excédent et récupération de la CLECT.

Chapitre	Libellé	BP 2020	CA 2020	% 2020	BP2021
RECETTES DE FONCTIONNEMENT					
002	Excédent reporté	54 866.76	0.00	-	111 002.45
13	Atténuation de charges	5 000.00	2 929.47	- 70.68	0.00
70	Produits des services	58 300.00	52 973.86	- 10.05	70 000.00
73	Impôts et taxes	256 700.00	268 540.00	4.40	370 085.00
74	Dotations et participations	241 650.00	279 194.98	13.45	246 902.63
75	Autres produits de gestion courantes	15 180.00	10 005.84	- 51.71	10 180.00
76	Produits financiers	5.00	4.96	-	5.00
77	Produits exceptionnels	2017.51	365.00	-	0.00
042	Opérations d'ordre	49 744.32	4849.24	-	10 000.00
TOTAL GENERAL		683 463.59	618 863.35	- 10.44	818 175.08

c) Section d'investissement :

L'investissement reprend la continuité de la construction du nouveau groupe scolaire. Notez au compte 21 un équilibrage se fait permettant une ouverture de crédits pour d'autres projets. Il faudra rester vigilant pour anticiper le remboursement de l'échéance en septembre 2022 : un remboursement prêt relai de 400 000 euros.

Chapitre	Libellé	RAR N-1	BP 2021	BP 2021 + RAR
DEPENSES D'INVESTISSEMENTS				
20	Immobilisations corporelles (sauf 204)	0.00	0.00	0.00
204	Subv. Equipements versées	2 295.05	5 000.00	7 295.05
21	Immobilisations corporelles	0.00	296 937.84	296 937.84
23	Immos en cours	0.00	0.00	0.00
Opération 11 : Tvx de bâtiments		0.00	10 500.00	10 500.00
Opération 15 : Groupe scolaire		1 101 969.00	113 763.00	1 215 732.00
16	Remboursement emprunts	0.00	65 705.65	65 705.66
020	Dépenses imprévues Invest.	0.00	31 965.06	31 965.06
040	Opérations d'ordre	0.00	10 000.00	10 000.00
TOTAL GENERAL		1 104 264.05	537 391.11	1 638 135.61

Les recettes se font principalement grâce aux sollicitations de subventions.

Chapitre	Libellé	RAR N-1	BP 2021	BP 2021 + RAR
RECETTES D'INVESTISSEMENTS				
R002	Excédent d'investissement	-	142 768.69	142 768.69
13	Subventions d'investissement	690 805.41	164 637.50	855 442.91
16	Emprunts et dettes assimilés	0.00	0.00	0.00
10	Dotations fonds divers	0.00	125 000.00	125 000.00
1068	Dotations fonds divers réserves	0.00	70 690.66	70 690.36
021	Virement section de fonctionnement	0.00	239 883.65	239 883.65
024	Produits des cessions	200 000.00	0.00	200 000.00
040	Opérations d'ordre		4350.00	4350.00
TOTAL GENERAL		890 805.41	750 849.75	1 638 135.61

Par délibération 21_15, le budget primitif est DELIBERE à 14 voix pour et 1 abstention.

Questions diverses :

Vaccins :

Le cabinet d'infirmières propose à la population des plus de 55 ans la possibilité de se faire vacciner avec le vaccin Astrazeneca sur rendez-vous au 06 64 03 72 05.

Ressources Humaines :

Mme le Maire a validé la titularisation de Madame Adeline BONNECHERE, adjoint administratif territoriale, après sa période probatoire d'un an. Elle incite les agents à se former et rappelle également aux élus qu'ils ont des droits ouverts à la formation.

Chenilles processionnaires :

Mr S. GALAN a rencontré les habitants au quartier du Serre-Long qui font face à l'invasion de chenilles processionnaires sur leurs arbres. Il rappelle que cela ne concerne pas que ce quartier. Il demande à Madame Le Maire si un arrêté de prévention est prévu par la mairie pour le traitement et la destruction de ces chenilles ? Il indique que si un arrêté est pris, les administrés seront dans l'obligation d'entretenir leurs pins.

Mr D. DIETRICH informe qu'avec ou sans arrêté les administrés ont ce devoir d'entretien. Il en appelle à la responsabilité citoyenne.

Mme M. GARNIER indique que cela à un coût et que tout le monde n'a pas les moyens financiers.

Mme le Maire clôture la discussion, elle fera part au secrétariat de réaliser une prévention via le site internet de la mairie et sur le panneau lumineux.

Double élection départementale et régionale :

Nous avons besoin d'un ordinateur connecté le jour-j, les électeurs pourront transmettre leur procuration en dématérialisée. La préfecture demande un élu référent avec son adresse e-mail nominative et ses numéros de téléphone, celui-ci devra rester joignable le jour-j.

- Matthieu CRESPIEN est désigné référent du site web maprocuration.gouv.fr.

Fin de la séance à 22h27

Mr Damien LOUISA
Secrétaire de séance



Anne SIMON
Le Maire

